BOÎTE À OUTILS CEP

Guide méthodologique pour les conceptions d'évolution du paysage (CEP)





IMPRESSUM

Responsabilité du projet	Hochschule für Technik, HSR, Rapperswil Service romand de vulgarisation agricole, SRVA, Lausanne
Direction de projet	Peter Bolliger, Hochschule für Technik, HSR, Rapperswil Myriam Charollais, Service romand de vulgarisation agricole, SRVA, Lausanne Victor Condrau, Hochschule für Technik, HSR, Rapperswil
Groupe d'accompagnement	Jörg Amsler, Office fédéral de l'agriculture, OFAG, Berne Pia Kläy, Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage, OFEFP, Berne Hans-Jörg Lehmann, Office fédéral de l'agriculture, OFAG, Berne Heinz Meier, Office fédéral du développement territorial, ARE, Berne Sarah Pearson, FNCE, Forum national pour la compensation écologique Jean-Luc Sautier, Office fédéral de l'agriculture, OFAG, Berne Andreas Stalder, Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage, OFEFP, Berne
Auteurs	1. Peter Bolliger, HSR ; Myriam Charollais, SRVA 2.1 Peter Bolliger, Victor Condrau HSR ; Myriam Charollais, SRVA 2.2 Victor Condrau, Bernd Schubert, HSR ; Sonya Kuchen, LBL 2.3 Victor Condrau, Bernd Schubert, HSR ; Sonya Kuchen, LBL ; Martin Schwarze, Hesse+Schwarze+Partner AG, Zurich ; Groupe de travail ASEP, Christian Hedinger 2.4 Groupe de travail ASEP, Christian Hedinger 3.1 Myriam Charollais, SRVA, Corina Schiess-Bühler, LBL 3.2 Samuel Wegmann, Büro für Wald, Natur, Raumplanung, Uster 3.3 Dr. Peter Hirsig, Naturaqua PBK, Berne 3.4 Dr. Fredy Leutert, Hans-Peter Rüdisüli, HSR 3.5 Victor Condrau, Dr. Dominik Siegrist, HSR 3.6 Patrik Wiedemeier, HSR ; Ulrich Pfändler, Oekoinfo, Schaffhouse 3.7 Hans-Dietmar Koeppel, Christian Leisi, Stöckli, Kienast & Koeppel, Wettingen 3.8 Martin Schwarze, Hesse+Schwarze+Partner AG, Zurich 3.9 Monika Abegg, Peter Bolliger, HSR 4. Peter Bolliger, HSR
Experts	Dr. Mario Broggi, Directeur Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage, FNP, Birmensdorf Christian Göldi, Amt für Abfall, Wasser, Energie und Luft des Kantons Zürich, AWEL Beat Haag, aménagiste cantonal de Thurgovie, délégué Conférence suisse des aménagistes cantonaux, COSAC Dr. Yves Leuzinger, président Association suisse des professionnels de l'environnement, ASEP, Les Reussilles François Margot, Association pour le développement du Pays d'Enhaut, Service aux régions et communes, ADPE-SEREC, Château d'Œx Andres Meerstetter, Ecole cantonale d'agriculture du canton de Zurich, Strickhof, Lindau

Gilles Mulhauser, Directeur Service des forêts, de la protection de la nature et du paysage du canton de Genève ; délégué Conférence des délégués à la protection de la nature et du paysage, CDPNP
Hans Michael Schmitt, représentant du groupe Paysage de la Fédération suisse des architectes paysagistes, FSAP, Brugg
Dr. Otto Sieber, Directeur Pro Natura, Bâle
Robert Wernli, ing. Dipl. EPF Génie rural, conseiller communal Densbüren
Marcel Wyler, biologiste dipl. et conseiller en organisation, eco, Berne

Soutien financier

Commission technologie et innovation, CTI, Berne
Office fédéral de l'agriculture, OFAG, Berne
Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage, OFEFP, Berne
Office fédéral du développement territorial, ARE, Berne
Office fédéral des eaux et de la géologie, OFEG, Bienne
Fédération suisse des architectes paysagistes, FSAP, La Chaux-de-Fonds
Association suisse des professionnels de l'environnement, ASEP, Berne
Pro Natura Zurich
Conférence suisse des aménagistes cantonaux, COSAC, Zurich
Gerling Stiftung, Zurich
Assurances Helvetia Patria, St Gall
Sophie und Karl Binding Stiftung, Bâle

Graphisme, photocomposition, photolitographie

atelier k Lausanne, Alain Kissling, Mattea Gianotti, Grégoire Murith

Impression

Ruckstuhl SA, Renens

Tirage

700 français, 2000 allemand

Prix

Fr. 50.-- (+ port).

Titre

Édition française:
Service romand de vulgarisation agricole, SRVA, Lausanne (éditeur), 2002: Boîte à outils CEP. Guide méthodologique pour les conceptions d'évolution du paysage.
Édition allemande:
Hochschule für Technik, HSR, Rapperswil (Hrsg), 2002: Werkzeugkasten LEK, Eine Arbeitshilfe zum Erarbeiten von Landschaftsentwicklungskonzepten.

Commande

Edition française:
SRVA, CP 128, CH-1000 Lausanne 6. Tél. 021/619.44.70, E-mail: A.Maillard@srva.ch
Edition allemande:
HSR, Fachstelle Landschaftsentwicklung, Postfach 1475, CH-8640 Rapperswil. Commande par e-mail souhaitée: infolek@hsr.ch

Photos de couverture

© GEG ; B. Renevey ; Flying Camera, Baar ; SRVA

Des CEP pour le paysage

- Un conseil communal souhaite améliorer la qualité de vie et du paysage par des mesures concrètes, tout en révisant son plan directeur…
- Des professionnels de l'environnement envisagent de créer des réseaux pour la faune et pour les loisirs de plein air, en tenant compte du patrimoine paysager et des objectifs des agriculteurs du lieu…
- Une région veut développer le tourisme doux, éviter les atteintes à la flore et à la faune dues aux loisirs et délimiter des zones de protection de la nature…
- Un canton désire réviser la gestion des ressources en eau d'une plaine drainée…
- Une association de protection de la nature collabore avec des agriculteurs pour mettre en réseau des surfaces de compensation écologique…

Toutes ces questions ont un point commun: le paysage et ses fonctions. Chacune est néanmoins liée à un contexte, à un périmètre géographique, à des thèmes et à des acteurs qui lui sont propres.
Pour traiter ces questions de façon satisfaisante et durable, il ne peut ainsi pas exister de méthode standard, valable dans toutes les situations.
Une conception d'évolution du paysage (CEP) propose une démarche souple, adaptable à chaque situation, permettant d'esquisser l'évolution du paysage de manière durable. Elle vise à améliorer la qualité écologique et esthétique du paysage, tout en coordonnant ses différentes utilisations. Les objectifs, les mesures, la mise en œuvre sont définis de façon participative. Elle n'a pas de force contraignante et son application repose sur le volontariat et l'incitation. La CEP ne doit pas être comprise comme une contrainte, une planification supplémentaire, s'ajoutant à l'arsenal des plans et directives existants. Elle doit être un moyen de répondre aux questions qui se posent, de trouver des solutions aux problèmes et de saisir les opportunités de façon complète, économique, durable, acceptable et acceptée.

Une Boîte à outils pour les CEP

La Boîte à outils CEP vise à aider toutes les personnes impliquées dans la réalisation de telles démarches à coordonner les différentes utilisations du territoire et à esquisser l'évolution du paysage de manière durable. Elle ne livre pas de méthode standard, mais propose une démarche et des conseils valables dans des situations diverses et pour des problématiques variées.

Partenaires

La Boîte à outils est le fruit d'une collaboration entre la Hochschule für Technik Rapperswil (HSR) et le Service romand de vulgarisation agricole (SRVA).
La HSR s'engage depuis de nombreuses années dans le domaine de l'évolution du paysage: recherche et développement, publications, journées thématiques ou séminaires, réalisation de projets concrets. La publication de la Boîte à outils représente ainsi une étape importante. Pour la HSR, il est essentiel que tous les aspects importants et les utilisations du paysage (tourisme et détente, esthétique du paysage, agriculture et économie forestière, eaux, protection de la nature et aménagement du territoire) soient intégrés dans une CEP, que cela soit en milieu rural, forestier ou dans les agglomérations.

Pour le SRVA, il s'agit avant tout de fournir aux partenaires de l'agriculture les moyens de s'engager dans les CEP. Agriculteurs, conseillers, enseignants, collaborateurs de services administratifs, membres d'associations diverses peuvent en effet être les initiateurs, les animateurs, les experts ou des partenaires ponctuels d'une CEP. De plus, les agriculteurs sont souvent les acteurs privilégiés de la réalisation des mesures. Il est donc important de fournir les bases méthodologiques permettant aux acteurs agricoles et non agricoles de se comprendre et de collaborer.
Comme partenaire romand de la direction du projet, le SRVA a aussi veillé à ce que le recueil soit adapté et comporte des exemples représentatifs des différentes régions linguistiques de la Suisse.

Et après?…
Les projets CEP se multiplient et les expériences s'accumulent. La Boîte à outils est une première base méthodologique, mais ne peut répondre à toutes les questions qui se posent et se poseront. Echanges d'expériences, réalisations de terrain, formations fournies par diverses institutions devront ainsi compléter ce recueil.

Nous vous souhaitons plein succès pour l'élaboration et la réalisation de votre CEP !

Peter Bolliger, HSR
Myriam Charollais, SRVA
Victor Condrau, HSR

Remerciements

De nombreux partenaires ont collaboré à l'élaboration de cette Boîte à outils, sans lesquels le projet n'eût pas été possible.

Nous tenons ainsi à remercier MM. Marcel Wyler (Eco Projektmanagment) et Willy Schmidt (Agrofutura) qui ont participé au lancement de l'idée du projet et à sa première esquisse. Elle a été affinée, grâce notamment aux précieux apports de M. Gilles Mulhauser (SRVA). Le projet a été largement soutenu par un groupe d'accompagnement. Pour leur soutien matériel, mais aussi pour leurs idées, leurs conseils et la confiance qu'ils nous ont témoignée, nous adressons notre reconnaissance à Mmes Pia Kläy (OFEFP) et Sarah Pearson (FNCE), ainsi qu'à MM. Jörg Amsler (OFAG), Hans-Jörg Lehmann (OFAG), Heinz Meier (ARE), Jean-Luc Sautier (OFAG) et Andreas Stalder (OFEFP).

Nous avons également bénéficié de l'appui d'un groupe d'experts, qui par ses remarques critiques nous a permis de mieux définir les produits du projet.

C'est avec compétence et un grand engagement personnel que les auteurs des différents chapitres ont apporté leur contribution à la réussite de ce projet. Qu'ils trouvent ici l'expression de notre gratitude.

Nous souhaitons aussi à exprimer nos remerciements aux participants au séminaire du 18 avril 2000 à Rapperswil, qui ont apporté leurs idées et propositions à l'ensemble. Nous remercions également la Fédération Suisse des Architectes Paysagistes (FSAP) et l'Association Suisse des Professionnels de l'Environnement (ASEP) pour leur contribution financière et technique.

Le soutien financier de divers sponsors (cf. impressum) a permis d'amener le document jusqu'à son impression.

Enfin, c'est à ceux qui ont travaillé dans l'ombre et qui, par leur efficacité et leur disponibilité, ont permis la réalisation de cette édition que nous voulons adresser nos remerciements: MM. Bernd Schubert et Stefan Zantop (HSR), et Mmes Monika Abegg (HSR) et Corina Schiess-Bühler (LBL) pour leur contribution au contenu et la relecture, M. Jean-Luc Sautier (OFAG) et Mmes Natacha Koller, Evelyne Marendaz et Sarah Pearson (SRVA) qui ont relu et corrigé la version française, Mme Mattea Gianotti, MM. Alain Kissling et Grégoire Murith pour le graphisme, ainsi que Mmes Luisella Coppi-Bugnon et Yvonne Arnold-Graf pour les traductions (F/I et F/A).

TABLE DES MATIÈRES

1. MODE D'EMPLOI DE LA BOÎTE À OUTILS



A quoi sert la Boîte à outils?

La Boîte à outils est une base méthodologique qui doit aider à esquisser une évolution durable du paysage et à coordonner les différentes utilisations du territoire. Elle ne livre pas de méthode standard, mais propose une démarche et des conseils valables dans des situations diverses et pour des problématiques variées.
Le terme de Boîte à outils signifie que l'accès à l'information varie selon la situation et l'intérêt de l'utilisateur. La Boîte à outils ne remplace pas les compétences des spécialistes, mais montre quand le recours à leur travail est nécessaire.

Les CEP et la Boîte à outils doivent contribuer à:

- remplacer les solutions sectorielles par des solutions intégrées ;
- renforcer l'efficacité des moyens mis en œuvre en traitant simultanément différents aspects du paysage ;
- orienter l'évolution du paysage de façon durable et anticiper l'apparition de questions nouvelles ;
- assurer l'acceptation des mesures proposées en intégrant les acteurs intéressés et concernés.

A qui est destinée la Boîte à outils ?

La Boîte à outils s'adresse en premier lieu à toutes les personnes pouvant être impliquées dans l'élaboration d'une CEP: membres de commissions d'aménagement régional ou communal, représentants d'autorités communales, conseillers et conseillères agricoles, professionnels de l'environnement, du paysage et de l'aménagement du territoire, membres d'associations et organismes de protection de la nature, utilisateurs du paysage, p. ex. agriculteurs et forestiers.

Comment utiliser la Boîte à outils?
Quatre possibilités vous sont offertes.

Vous cherchez un thème précis (p. ex. quelles sont les possibilités de mise en œuvre des CEP?).
› Utilisez la table des matières.

Dans votre commune ou votre région, une planification est en cours ou en préparation (p. ex. projet d'amélioration foncière, révision du plan d'affectation, application de l'Ordonnance sur la qualité écologique, élaboration d'un concept touristique) ; vous désirez savoir si une CEP peut aider à résoudre les questions qui se posent.
› Reportez-vous aux différents exemples (page 15).

Vous avez des questions précises concernant les CEP.
› Une liste de questions (page 19) est à votre disposition, avec des renvois aux chapitres contenant des éléments de réponse.

Vous vous intéressez à un type d'utilisation du paysage, et souhaitez obtenir une vue d'ensemble des relations avec les autres domaines.
› Une présentation des relations, synergies et conflits entre les diverses utilisations du paysage figure au chap. 3.0, page 83.

Comment la Boîte à outils est-elle organisée?

- La 1ère partie: Mode d'emploi de la Boîte à outils permet de s'orienter dans le document et de trouver rapidement l'information recherchée.

- La 2ème partie: Caractéristiques, déroulement et méthodologie contient les informations de base sur les CEP.
  Le chap. 2.1, qui s'adresse à un large public, définit les CEP, en présente les objectifs, les principes, le déroulement et les voies possibles de mise en œuvre.
  Les chap. 2.2 à 2.4 contiennent les bases méthodologiques et s'adressent à ceux qui ont l'occasion de participer à l'élaboration d'une CEP dans leur région. Un test permet à chacun d'évaluer lui-même la qualité du processus.

- La 3ème partie: Intégration des différentes thématiques, organisée en modules indépendants conçus sur un même schéma, contient des recommandations pour l'intégration des divers types d'utilisation du territoire (agriculture, exploitation forestière, tourisme, protection de la nature etc.). Elle montre aussi comment intégrer les eaux, l'espace bâti ou l'esthétique du paysage dans une CEP, et comment les agriculteurs, les forestiers et les promeneurs peuvent tirer parti d'une CEP.

- La 4ème partie: Annexes contient un glossaire des notions les plus importantes, une liste d'abréviations et une bibliographie sélective.

Dans quelles situations la Boîte à outils peut-elle être utilisée?
Plusieurs situations peuvent être à l'origine d'une CEP. La Boîte à outils peut ainsi être utilisée dans des cas divers. Ci-dessous quelques exemples.

Exemple 1: amélioration foncière

Un projet d'amélioration foncière est prévu dans une commune.

Questions
- **L'opération a un caractère principalement agricole ou forestier ; quels autres objectifs peuvent-ils être définis à cette occasion?**
- **Le territoire est aussi utilisé par des non-agriculteurs (promeneurs, chasseurs, protecteurs de la nature etc.); est-il possible de prendre en compte leurs besoins spécifiques?**
- **Quelles sont les surfaces qui possèdent un bon potentiel écologique? Quels sont les agriculteurs prêts à les consacrer à la compensation écologique?**



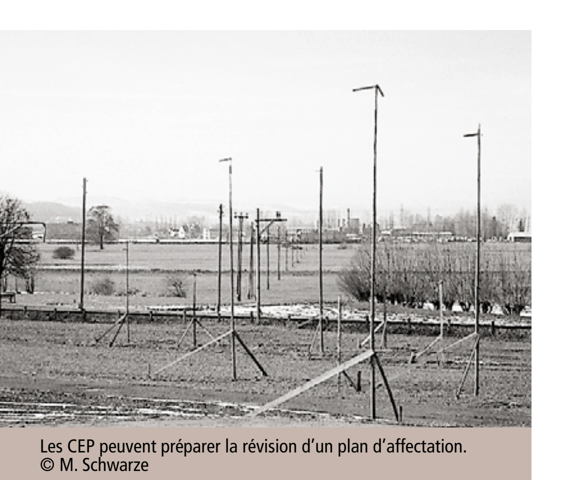
Les améliorations foncières modernes remplissent des objectifs multiples et donnent l'occasion de synergies intéressantes. © M. Jenny

Dans cette situation, une CEP se justifie car:
- **elle donne l'occasion de confronter les besoins des agriculteurs aux exigences des autres usagers du territoire et de rechercher des synergies ;**
- **elle permet d'assurer que les objectifs d'ordre supérieur – communaux ou régionaux – sont respectés ;**
- **l'amélioration foncière donne une chance de fixer des objectifs de protection de la nature et de loisirs parallèlement à ceux de l'agriculture (p. ex. reconstitution d'un réseau biologique, création d'un réseau de sentiers pédestres ou de pistes cyclables grâce aux nouveaux chemins d'exploitation agricole à construire etc.).**

Les projets d'améliorations foncières modernes doivent être vus comme des projets intégraux à buts multiples. Les nouvelles recommandations en matière d'améliorations foncières prescrivent d'établir un plan Nature et Paysage. Dans ce cadre, il est possible d'imputer une partie des coûts de la CEP au budget du projet d'amélioration foncière (SIA, OFEFP, OFAG, 1998).



De plus amples informations figurent dans les chapitres suivants:
- Recommandations générales: 2ème partie: Caractéristiques, déroulement et méthodologie
- Recommandations et suggestions spécifiques: chap. 3.1 page 95, 3.5 page 139, 3.6 page 153.


Les CEP peuvent préparer la révision d'un plan d'affectation.

Exemple 2: révision du plan d'affectation communal

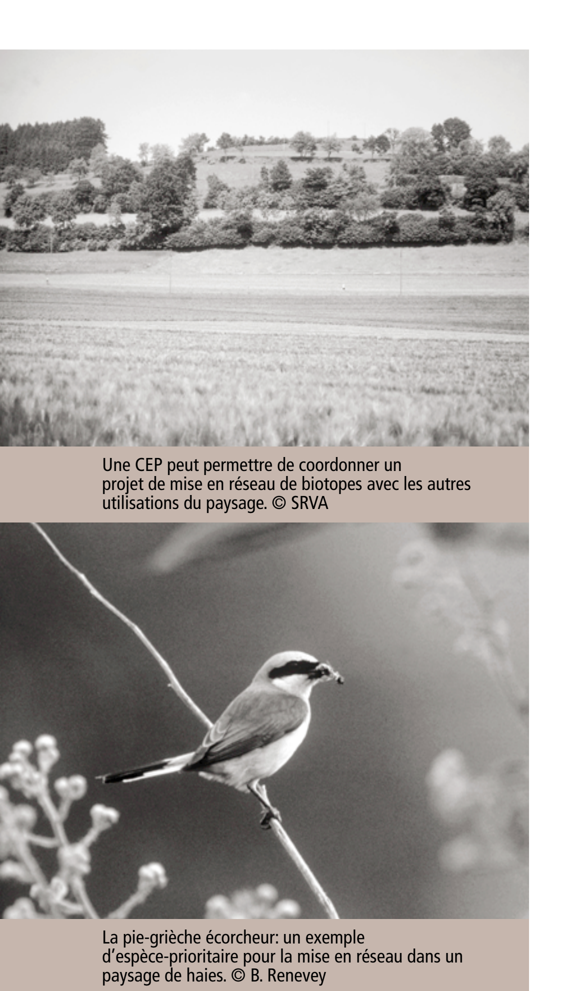
Une commune envisage de mettre à jour son plan d'affectation. Les documents actuels contiennent diverses dispositions sur le paysage (p. ex. un plan directeur du paysage désignant des objets et sites protégés), mais aucune indication sur les réseaux écologiques, la revitalisation de l'image du paysage et les zones de détente.

Questions
- **Comment mettre en valeur les qualités écologique, culturelle et esthétique du paysage?**
- **Comment sensibiliser la population aux interactions entre les diverses activités dans son cadre de vie? Comment accroître le sentiment d'appartenance à la région?**
- **Comment des parties de la zone à bâtir peuvent-elles contribuer à l'amélioration de la qualité écologique de toute la commune?**
- **Comment supprimer les barrières entre milieux naturels et renforcer leur mise en réseau lors de la définition des zones à bâtir?**

Dans cette situation, une CEP se justifie car elle permet:
- **à la population de renouer avec l'histoire du lieu et du paysage ;**
- **de renforcer le sentiment d'appartenance des habitants pour leur région et leur cadre de vie ;**
- **de discuter des objectifs d'ordre supérieur –communaux ou régionaux– sur le site et de les intégrer dans la planification;**
- **de convertir en prescriptions d'aménagement du territoire les recommandations de gestion du paysage et de création de zones de détente (p. ex. statut juridique de protection pour les biotopes intéressants et les zones se prêtant aux activités de loisirs).**

De plus amples informations figurent dans les chapitres suivants:

› Recommandations générales: 2ème partie: Caractéristiques, déroulement et méthodologie
› Recommandations et suggestions spécifiques: chap. 3.8 page 177.



Une CEP peut permettre de coordonner un projet de mise en réseau de biotopes avec les autres utilisations du paysage. © SRVA

La pie-grièche écorcheur: un exemple d'espèce-prioritaire pour la mise en réseau dans un paysage de haies. © B. Renevey

Exemple 3: contributions complémentaires pour la mise en réseau de surfaces de compensation écologique

Cinq agriculteurs cherchent à accéder aux contributions complémentaires pour la mise en réseau des surfaces de compensation écologique (SCE), selon l'Ordonnance sur la qualité écologique (OQE). Ils souhaitent savoir comment remplir les exigences de leur canton en la matière.

Questions

- **Comment formuler les objectifs de mise en réseau et avec qui collaborer?**
- **Comment les SCE existantes peuvent-elles être intégrées au réseau (qualité, situation, type)?**
- **Est-il nécessaire d'élargir le cercle des agriculteurs impliqués?**
- **Comment trouver la part de financement local?**
- **Faut-il se limiter aux SCE sur la surface agricole ou faut-il chercher des synergies avec l'exploitation forestière (p. ex. en traitant la gestion des lisières)?**
- **Comment empêcher que les bandes herbeuses ne soient endommagées par les promeneurs et les cavaliers?**

Les agriculteurs contactent la vulgarisation agricole, qui réunit les acteurs clés: agriculteurs concernés, autorités communales, service cantonal chargé de la protection de la nature, représentants d'une association locale de protection de la nature, forestiers. A la fin de la séance, les participants conviennent qu'une CEP se justifie car:

- **elle permet de définir les objectifs pour la mise en réseau des SCE en collaboration avec les autorités cantonales;**
- **elle aide à assurer la pérennité, l'acceptation et le financement à long terme du projet;**
- **la commune accepte de contribuer au projet, à condition que d'autres thèmes soient traités, p. ex. la gestion des lisières forestières ou l'aménagement de zones de loisirs.**

De plus amples informations figurent dans les chapitres suivants:

› Recommandations générales: 2ème partie: Caractéristiques, déroulement et méthodologie
› Recommandations et suggestions spécifiques: chap. 3.1 page 95 et 3.6 page 153.


Dans une CEP, les intérêts de la détente et du tourisme peuvent être pris en considération. © B. Schubert

Exemple 4: amélioration de l'offre touristique

Une région a l'intention de développer le tourisme doux et espère ainsi donner une impulsion à diverses branches économiques de la région.

Questions
- **Quelles sont les activités touristiques envisageables dans la région sans menace pour les milieux naturels et le paysage?**
- **Quelles parties du territoire se prêtent-elles particulièrement à la détente? Où se situent les potentiels à développer?**
- **Comment peut-on collaborer avec l'agriculture ou l'exploitation forestière, et exploiter au mieux les synergies entre différentes utilisations du territoire?**
- **Comment gérer les conflits entre différents types de loisirs (randonnée, vélo tout terrain etc.)?**

Dans cette situation, une CEP se justifie car elle permet:
- **de faire réfléchir tous les acteurs concernés au développement global du paysage;**
- **d'asseoir à la même table les représentants du tourisme, les protecteurs de la nature et les agriculteurs, afin de dégager ensemble des solutions acceptables par tous;**
- **de développer une offre touristique originale et intéressante pour différents milieux économiques de la région;**
- **de respecter l'environnement tout en accroissant la valeur ajoutée des activités touristiques.**

De plus amples informations figurent dans les chapitres suivants:
› Recommandations générales: 2ème partie: Caractéristiques, déroulement et méthodologie
› Recommandations et suggestions spécifiques: chap. 3.5 page 139.

A quelles questions la Boîte à outils apporte-t-elle une réponse?
Vous envisagez de démarrer une CEP et vous vous posez un certain nombre de questions. La liste suivante cite les plus fréquentes et renvoie aux chapitres contenant des éléments de réponse.

Définition et caractéristiques d'une CEP
Qu'est-ce qu'une CEP?
Quelles en sont les bases légales?
A quoi sert une CEP dans le contexte actuel?
Est-ce vraiment nécessaire d'introduire un nouvel instrument? Ne fait-il pas double emploi avec les instruments existants? Ne risque-t-on pas de saturer les citoyens, les propriétaires et les autorités?
Une CEP est-elle un processus limité dans le temps, avec un début et une fin, ou un processus dynamique et permanent?

› Vous trouverez des réponses à ces questions dans la 2ème partie: Caractéristiques, déroulement et méthodologie.

Lien entre les CEP et les autres planifications
En quoi les CEP se distinguent-elles des autres instruments de l'aménagement du territoire?
Comment prendre en compte les dispositions en cours d'élaboration dans d'autres procédures ou les décisions prises dans d'autres planifications?
Y a-t-il des recoupements avec les plans directeurs cantonaux ou communaux?
Quel est le lien possible entre une CEP et une opération d'amélioration foncière en cours?
Peut-on entreprendre une CEP en même temps qu'une opération de remaniement parcellaire agricole ou forestier?

› Vous trouverez des réponses à ces questions dans la 2ème partie: Caractéristiques, déroulement et méthodologie, ainsi que dans la 3ème partie: Intégration des différentes thématiques.

Participation des acteurs concernés
Qui doit être associé à l'élaboration d'une CEP?
Faut-il constituer un groupe de travail spécifique pour la CEP ou peut-on attribuer cette tâche à la commission nature de la commune?
Comment inviter le plus possible d'habitants à participer aux travaux? Quelle ampleur donner au groupe de travail?
Comment motiver les agriculteurs à participer?
Qui est responsable de la formulation des objectifs de la CEP?
Comment convaincre les partenaires souhaités de participer à l'élaboration de la CEP?
Quels effets positifs la CEP peut-elle comporter pour la qualité de la vie (en plus de l'effet sur les milieux naturels)?

› Vous trouverez des réponses à ces questions dans la 2ème partie: Caractéristiques, déroulement et méthodologie, plus particulièrement dans le chap. 2.2 page 35.

Durée des travaux et cadre budgétaire

Combien de temps faut-il compter pour mener une CEP à terme?
A combien s'élèvent les coûts imputables à la commune?

› Vous trouverez des réponses à ces questions dans la 2ème partie: Caractéristiques, déroulement et méthodologie.

Domaines sectoriels

De quelles informations dispose-t-on déjà? Qu'est-ce qui manque?
Comment entreprendre une CEP dans une agglomération?
Comment traiter les relations entre la forêt et le paysage ouvert?

› Vous trouverez des réponses à ces questions dans la 3ème partie: Intégration des différentes thématiques.

Mise en œuvre

Comment concrètement et grâce à quels instruments la CEP peut-elle être mise en œuvre?
Comment peut-on motiver des agriculteurs pour de nouveaux contrats, lorsqu'ils ont déjà conclu des contrats pour l'entretien de milieux inventoriés?
En quoi les améliorations foncières peuvent-elles contribuer à mettre en œuvre les objectifs de la CEP?
Comment assurer le suivi d'une CEP après la fin des travaux?

› Vous trouverez des réponses à ces questions dans le chap. 2.3 page 41, ainsi que dans les différents chapitres de la 3ème partie: Intégration des différentes thématiques.